

Saint Pantaléon de Larche, le 19 janvier 2024

COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint Pantaléon-de-Larche Le dispositif de participation citoyenne



Lundi 15 janvier 2024, la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche avec la gendarmerie a organisé une réunion d'information sur le dispositif de participation citoyenne.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr

FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr

Cette réunion avait pour objectifs de rappeler les principes du dispositif, le rôle des référents-citoyens et enfin susciter de nouvelles candidatures.

Le dispositif de participation implique la coordination de trois acteurs : le maire, les référents-citoyens et les forces de l'ordre. Il permet d'associer les élus et la population à la sécurité de leur environnement, de renforcer les solidarités de voisinage, d'accroître les liens entre les forces de l'ordre et la population, mais aussi accroître la réactivité des forces de l'ordre, obtenir une meilleure efficacité de la prévention de la délinquance en développant une culture de la sécurité auprès de la population. En aucun cas, le dispositif de participation citoyenne ne se substitue à l'action des forces de l'ordre.

Ce dispositif s'appuie donc sur des référents-citoyens, à l'échelle des quartiers de la commune. Le référent citoyen a un rôle préventif, c'est-à-dire qu'il sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques citoyennes en terme de sécurité. Il doit être réactif en terme de signalement auprès des forces de l'ordre des comportements inhabituels constatés dans son quartier. Ainsi donc, toute personne domiciliée sur la commune peut être référent citoyen dans son quartier.

Pour être référent-citoyen sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, il convient de se rapprocher des services de la mairie, qui vous mettront en relation avec Monsieur Alain Iselin, élu en charge de la sécurité. Celui-ci vous remettra les documents à signer : formulaire « dispositif de participation citoyenne » et « Consentement et information légale sur l'exercice des droits de la personne concernée »

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr

FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr